

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_4_10

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 34

Objet : RH Modification
temps travail poste
adjoint d'animation

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 23 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Avril 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GUITTON Claude, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSALUT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CLEMENT Philippe

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint d'animation permanent à temps non complet (2 h 07) afin d'augmenter son contrat en fonction des heures réellement effectuées et des nécessités du service

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire du 19 mars 2024

Sur avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- De créer, à compter du 1er juin 2024 un emploi permanent à temps non-complet (3h51 soit 3.85 h) d'adjoint d'animation
- De supprimer dès la nomination de l'agent, le poste permanent à temps non-complet (2h07 soit 2,12h) d'adjoint d'animation

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Emis le 23/04/2024
Publié le 25/04/2024
Transmis en sous-préfecture le 25/04/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

